

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE MONTMORENCY
CANTON DE GONESSE
COMMUNE D'EPIAIS LES LOUVRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE REGLEMENTANT LE TERRAIN MULTISPORTS

Le Maire de la Commune d'Epiais Les Louvres (Val d'Oise),

- Vu l'article 12212-2 du Code Général des collectivités,
- **Considérant** que, pour des raisons de sécurité et de tranquillité, il y a lieu de réglementer l'utilisation du Multisports.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'utilisation du Multisports est réservée aux habitants d'Epiais Les Louvres, il est accessible avec un code d'accès et ouvert tous les jours
(Exceptionnellement, il peut être fermé pour entretien. Le délai sera indiqué sur le portail).

ARTICLE 2 : L'accès au Multisports est interdit aux chiens et autres animaux, ainsi qu'aux véhicules à moteur.

ARTICLE 3 : Sont interdits sur les aires de jeux :

- o L'utilisation d'appareils sonores, instruments de musique, etc..
- o L'usage de tout engin dangereux (pistolets à billes, pétards...)

ARTICLE 4 : Les enfants fréquentant les aires de jeux restent sous l'entière responsabilité de leurs parents ou de toute autre personne les accompagnants, lesquels doivent notamment veiller à ce que le mode d'utilisation des jeux et les tranches d'âges auxquelles ils ont adaptés soient respectés.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune d'EPIAIS LES LOUVRES, ampliation sera faite à Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Louvres et la Police Intercommunale de la CARPF.

Fait à Epiais Les Louvres,
Le 25 avril 2016



Le Maire,
Isabelle RUSIN